



RÉUNION PUBLIQUE

DU 15 MARS 2022

REQUALIFICATION DE LA PLACE PEYLANNE

La réunion du jour, conformément aux engagements annoncés, a pour but de présenter les propositions d'aménagements qui découlent des retours des habitants exprimés lors de la rencontre du 26 janvier dernier. Aujourd'hui, il s'agit de valider définitivement les grands principes d'aménagement de la place Peylanne.

Madame FABRE-TABOURIN, 1^{ère} Adjointe au maire en charge des grands projets de la ville de demain, présente le diaporama ci-joint.

En ce qui concerne le complément de végétalisation du site, principal point demandé, il est précisé que les services de la Ville attendent le résultat des bureaux d'études concernant la présence ou non de réseaux souterrains (notamment au niveau des jardinières, qui rappelons-le, sont amenées à disparaître).

Il est acté par l'assemblée que le centre de la place devra rester libre de végétalisation pour accueillir les animations du quartier (repas de rue, pétanque, animations, etc.).

L'autre point soulevé par les habitants lors de la précédente réunion concernait le choix de nouveaux emplacements pour les bennes de ramassage des déchets, qui sont jusqu'à ce jour disposées, un jour par mois, au milieu de la place.

Plusieurs options ont été étudiées, mais la proposition soumise par la Ville de maintenir les bennes sur la voirie de la place (Voir diaporama ci-joint page 8) est retenue à l'unanimité des participants.

Cette organisation sera testée dès le 14 avril prochain et permettra de voir comment les usagers perçoivent cette proposition, et au besoin pourront y apporter des modifications. Les riverains de la place seront prévenus en amont par les services municipaux.

En termes de calendrier, les plantations prévues en janvier 2023 seront décalées au mois de mars 2023 pour les raisons suivantes :

- Attente du retour de l'identification de présence des réseaux ;
- Réception de la confirmation de l'accord de la résidence Frédéric Sévène quant à la rétrocession de la bordure de leur terrain pour y effectuer des plantations et y implanter un abri pour attendre le bus.

La réunion publique relative à la requalification de la place Peylanne s'achève ici.

La séance se poursuit en séance restreinte, les points suivants sont abordés :

Aménagement et dénomination de l'allée piétonne longeant l'école Georges Lasserre.

Le Conseil Communal est sollicité pour examiner un projet d'aménagement de l'allée piétonne longeant l'école Georges Lasserre élaboré par les services techniques de la Ville.

Les deux directrices du groupe scolaire et les représentants de l'école Georges Lasserre ont été conviés à la réunion, mais aucun d'eux n'est présent.

Les pluies ravinent le chemin et transportent la terre et les cailloux sur la chaussée, ce qui peut provoquer des accidents.

Deux options d'aménagement sont proposées aux Conseillers dans le but d'éviter les ravinelements mais aussi afin de rendre praticable ce cheminement pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite (PMR).

- 1^{ère} option : mise en place d'une rampe à 5%
- 2^{ème} option : mise en place d'une rampe à 4% avec l'intégration du bosquet existant au milieu de l'aménagement.

L'option n° 2 est choisie par les habitants présents.

Résidence Autonomie Bel Air.

Après avoir intégré une crèche et un jardin partagé, et afin de renforcer le lien intergénérationnel, la résidence Autonomie propose d'ouvrir ses locaux aux habitants du quartier.

Le Conseil Communal envisage de s'y rendre pour visiter les lieux et y organiser des réunions.

Examen de soutien financier.

- Achat d'une sono pour la RPA Bel Air.
Accord des Conseillers pour financer l'achat à hauteur de 220 € sur le budget 2022.
- Acquisition d'un barnum pour l'association La Fringalerie qui permettrait à l'association de poursuivre en extérieur ses activités de distribution. Ce matériel serait partagé avec l'association Espoir pour Tous. Le montant de l'achat est estimé à 1 000 € sur le budget 2022. Le Conseil Communal valide à l'unanimité ce soutien financier.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée.